



CLUBHOUSE FRANCE

“ Un tremplin vers une vie active pour les personnes vivant avec un trouble psychique. ”

Créée en 2010, l'association Clubhouse France a pour objet l'insertion sociale et professionnelle des personnes vivant avec un trouble psychique grave tel que la schizophrénie, la bipolarité, la dépression sévère etc.

3 MISSIONS PRINCIPALES

- 1— **Rompre l'isolement** des personnes vivant avec un trouble psychique
- 2— **Accompagner leur insertion** professionnelle
- 3— **Lutter contre les préjugés** autour de la santé mentale

CHIFFRES CLÉS du Clubhouse France



des membres
de retour en
activité

+37%
membres / an



>100
entreprises
partenaires

Pourquoi **DEVENIR** **PARTENAIRE DE CLUBHOUSE ?**

Depuis ses débuts, Clubhouse travaille au plus proche du monde de l'entreprise, avec une démarche réaliste et répondant aux besoins qui est le fruit de réflexions, de dialogues et d'échanges continus avec nos partenaires.

Expert dans l'accompagnement du handicap psychique, Clubhouse crée ainsi des **ponts avec l'entreprise et ses salariés**, dont la rencontre et les actions menées ensemble sont une richesse de part et d'autre.

Comment **DEVENIR** **PARTENAIRE DE CLUBHOUSE ?**

EMPLOI



Ouvrir le champ
des possibles

- **Journées d'immersion, stages, alternances, intérim, CDD, CDI.** Bénéficiez d'un accompagnement de proximité par les équipes de Clubhouse pour employer une personne en situation de handicap psychique.
- **Visite de votre entreprise et présentation de ses métiers** aux membres du Clubhouse.
- **Parrainage d'un membre du Clubhouse.** Tisser une relation de proximité avec un membre pour l'aider à construire son projet professionnel et partager son expérience.

SENSIBILISATION



Participer au
changement de
regard

- **"Vis ma vie au Clubhouse".** Journée d'immersion au Clubhouse (temps d'échanges, jeu de sensibilisation, cogestion).
- **Rencontres entreprises.** Favoriser les échanges entre professionnels pour mieux comprendre les enjeux liés à la fragilité psychique en entreprise.
- **Former et accompagner** les organisations et leurs collaborateurs en terme de prévention, accueil et maintien en emploi, pour une meilleure gestion des troubles psychiques et du handicap dans un environnement professionnel.

AIDE AU DÉVELOPPEMENT



Accompagner
un dispositif
innovant

- **Le mécénat financier.** Votre don contribue aux objectifs du Clubhouse en faveur de l'insertion sociale et professionnelle et peut être défiscalisé au titre de l'impôt sur les sociétés.
- **Le mécénat de compétences.** Permettez à vos salariés de s'engager au Clubhouse sur leur temps de travail.
- **Une action positive en faveur de l'emploi.** Si vous avez un accord handicap, signez une convention de partenariat handicap avec le Clubhouse. Si vous n'avez pas d'accord handicap, vous pouvez flécher 10 % de votre contribution Agefiph au Clubhouse en retour d'actions de sensibilisation à construire ensemble.

www.clubhousefrance.org



43 rue du Télégraphe | 75020 Paris
info@clubhousefrance.org
01 47 97 25 60

